

Message n°14 du Conseil communal au Conseil général

Objet : Gestion des déchets – Les Paccots – Implantation de quatre puits de collecte du verre et du papier/carton – Crédit d'engagement de 60 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°14 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 60 000 francs destiné à l'implantation de quatre puits de collecte du verre et du papier/carton aux Paccots.

Préambule

Dans l'édition du Vivre Ici de décembre 2019, le Conseil communal communiquait sa décision de supprimer les points de collecte de verre et de papier/carton dans les secteurs des Paccots, de la Frasse et de Prayoud. Cette réorganisation ayant suscité de vifs débats au sein de la population concernée et du Conseil général, l'Exécutif a réétudié la planification de la gestion des déchets et a finalement opté pour la remise en place d'un point de collecte de verre et de papier/carton aux Paccots.

Les deux variantes suivantes ont été étudiées :

- L'aménagement, devant la patinoire, d'une place qui serait équipée d'une benne pour la collecte du verre et d'une benne pour la collecte du papier (et du carton) munie d'un compacteur. L'emplacement serait fermé par une clôture industrielle et disposerait d'un portail automatique. Le site serait placé sous vidéosurveillance. Son coût de réalisation est estimé à 205 000 francs et son coût d'exploitation à environ 12 000 francs par an.
- L'implantation de quatre puits, le long de la route de l'Ermitage, à proximité du cabanon servant à l'élimination des ordures ménagères. Deux puits serviraient à récolter le verre et deux, le papier/carton. Le coût de réalisation s'élèverait à 60 000 francs et son coût d'exploitation à environ 6200 francs par an.

But de la dépense

Après analyse des deux variantes, le Conseil communal a validé le choix d'implanter quatre puits, principalement pour des raisons de coûts mais aussi pour des raisons pratiques et esthétiques. Il convient de relever que ce point de collecte est installé aux Paccots à titre expérimental. En effet, il s'agira d'observer le comportement des habitants ainsi que des hôtes des Paccots envers ce nouveau système de ramassage du papier et du verre. Les coûts d'exploitation annuels, en particulier ceux liés au transport, seront également analysés. Dans ce sens, le Conseil communal étudiera les synergies possibles avec les prestataires de service qui évacuent déjà le verre des restaurateurs de la station. Le Rapport de gestion annuel sera le vecteur de ces informations.

Le crédit d'engagement servira à la mise à l'enquête, à l'achat et à l'implantation des quatre puits.

Plan de financement

Rubrique comptable 2021.014.7301/5060.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 60'000.00

À la charge des budgets des investissements 2022

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2023

Amortissement (durée d'utilisation : 20 ans) 5% de Fr. 60'000.00 Fr. 3'000.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation annuelles

Vidanges et taxes d'élimination Fr. 6'200.00

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 60 000 francs destiné à l'implantation de quatre puits servant à récolter le verre et le papier/carton, aux Paccots.

Châtel-St-Denis, novembre 2021

Le Conseil communal

Annexes : Projet d'arrêté
 Devis et Plan des puits, Les Paccots

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCO, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°14 du Conseil communal, du 2 novembre 2021;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 60 000 francs destiné à l'implantation de quatre puits de collecte du verre et du papier/carton, aux Paccots.

Article 2

Cet équipement contribue au maintien de la valeur du patrimoine mobilier, qui est amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 20 ans à 5%, à partir de 2023.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente :

La Secrétaire :

Patricia Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz



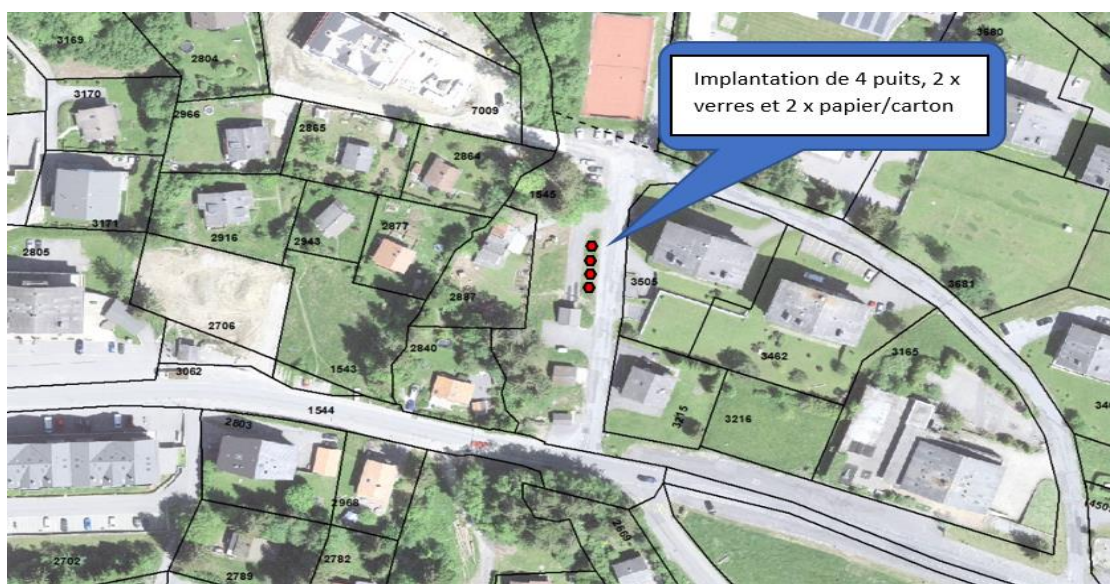
COMMUNE DE CHÂTEL-ST-DENIS

SERVICE TECHNIQUE

Aménagement de 4 puits verre et papier - Les Paccots

Devis estimatif

COUTS DE LA PLACE AVEC 4 PUIITS		fr. 60'000.00
COUTS D'EXPLOITATION ANNUELS	env.	fr. 6'200.00



DETAIL COUTS DE LA REALISATION DES 4 PUIITS

Travaux de génie-civil	TTC	fr. 27'000.00
2 puits à verre 3m3 + 2 puits à papier 5m3	TTC	fr. 20'000.00
Honoraires ingénieur	TTC	fr. 5'000.00
Mise à l'enquête (frais canton-commune-plan géomètre)	TTC	fr. 2'500.00
TOTAL		fr. 54'500.00
Divers et imprévus	10%	fr. 5'500.00
COUTS TOTAUX DE LA REALISATION DES 4 PUIITS		fr. 60'000.00

DETAIL COUTS D'EXPLOITATION ANNUELS

Vidange puits à verre	env.	fr. 1'900.00
Taxe d'élimination du verre selon cours du mois	env.	fr. 1'300.00
Ristourne Vétroswiss	env.	-fr. 2'100.00
Vidange puits à papier/carton	env.	fr. 3'500.00
Taxe d'élimination du papier/carton selon cours du mois	env.	fr. 1'600.00
COUTS TOTAUX D'EXPLOITATION ANNUELS	env.	fr. 6'200.00